

Le Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures est le premier dispositif d'aide à l'emploi des artistes pour les cafés, restaurants, hôtels.

Il gère un fonds d'aide pour encourager la diffusion de spectacle vivant dans les cafés, au plus proche des territoires.



culture•lab²⁹

L'AGENCE CULTURELLE DU FINISTÈRE
ACCOMPAGNEMENT · CONSEIL · FORMATION

Culture Lab 29, l'agence culturelle du Finistère, se tient à votre disposition pour des renseignements complémentaires :

contact : gaelle.mogentale@culturelab29.fr
www.culturelab29.fr

Vous pouvez également vous adresser au GIP Cafés Cultures :

contact : contact@gipcafescultures.fr
www.gipcafescultures.fr

Pour qui ? : les cafés, bars, débits de boissons, restaurants*

- Détenteur d'une licence de débit de boissons ou restaurant
- Relevant de la Convention Collective des hôtels, cafés restaurants (HCR)
- Disposant d'une jauge inférieure à 200 places
- Il n'est pas nécessaire de détenir une licence d'entrepreneur du spectacle si vous organisez moins de 6 représentations par an.

*Établissements Recevant du Public (ERP de type N catégorie 5.)

Pour quoi ? : organiser des spectacles et garantir une juste rémunération des artistes

L'aide du GIP Cafés Cultures permet de prendre en charge une part de la masse salariale des artistes et des techniciens. Plus le nombre d'artistes employés augmente, plus l'aide est importante.



Photo : Yves de Orestis pour CL 29

Gip **Cafés Cultures**

GUIDE PRATIQUE
D'UTILISATION DU GIP
CAFÉS CULTURES EN
FINISTÈRE



Faire une demande - Les étapes

Toutes les demandes d'aide se font sur internet

Créer son Espace personnel sur le site du GUSO (www.guso.fr), puis sur le site du GIP Cafés Cultures (www.gipcafescultures.fr).



Pour chaque spectacle, sur le site du GUSO, procéder à la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (elle garantit une protection sociale complète des salariés) et à la **Déclaration Unique et Simplifiée** (elle a valeur de contrat de travail et vous permet de déclarer vos salariés auprès des organismes de protection sociale).



Sur le site du GIP Cafés Cultures, remplissez le **formulaire de demande d'aide** prévu à cet effet, de **préférence avant le spectacle** pour vous assurer de pouvoir bénéficier de l'aide.



Rémunérez les artistes et sur le site du Guso, réglez vos **cotisations** (au plus tard 15 jours après le spectacle).



Après le règlement des cotisations, le GIP Café Cultures procédera au versement de l'aide par virement.

Le Guso : Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

Le GIP Cafés Cultures fonctionne en interaction avec le GUSO (mis en œuvre par Pôle Emploi) pour garantir l'embauche des artistes et le paiement des cotisations.

Le GUSO concerne tous les employeurs qui n'ont pas pour activité principale la diffusion ou la production de spectacles. Il permet l'embauche d'artistes et/ou de techniciens sous CDD.

La déclaration Guso permet de générer :

- Le contrat de travail
- La déclaration annuelle des données sociales
- L'attestation d'emploi destinée à Pôle emploi
- Le certificat d'emploi destiné aux Congés spectacle

À partir de 2 artistes salariés, le salaire d'1 technicien peut être pris en charge.

Exemple : Un café emploie 3 artistes et 1 technicien pour un concert. Il rémunère les artistes et le technicien avec un cachet supérieur ou égal à 105,53 euros, le GIP Cafés Cultures lui versera une aide égale à 60% du salaire minimum soit 383,09 euros.

Barème applicable jusqu'au 31 décembre 2021

L'aide dispensée par le GIP Cafés Cultures correspond à la prise en charge d'une part de la masse salariale calculée en fonction du nombre de salariés, sur la base du salaire minimum brut (soit **105,53€ brut par cachet** en référence à la Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé).

Nombre d'artiste.s	% prise en charge de la masse salariale	soit une aide en euros du GIP de :
1	39 %	62,25 €
2	49 %	156,43 €
3	54 %	258,58 €
4	60 %	383,09 €
5	65 %	518,77 €
6	65 %	622,52 €
7	65 %	726,27 €
8	65 %	830,02 €
9	65 %	933,78 €
10	65 %	1 037,53 €